



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/5434

Attribution d'une subvention de 6 000 euros à l'association MJC Presqu'île Confluence pour l'organisation du festival "Chants de Mars", du 21 au 28 mars 2020 - Approbation d'une convention d'application

Direction des Evénements et Animations

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 27 JANVIER 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 JANVIER 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 3 FEVRIER 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 FEVRIER 2020

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), M. PHILIP (pouvoir à Mme RABATEL), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme PICOT), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/5434 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 6 000 EUROS A L'ASSOCIATION MJC PRESQU'ILE CONFLUENCE POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL "CHANTS DE MARS", DU 21 AU 28 MARS 2020 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'APPLICATION (DIRECTION DES EVÉNEMENTS ET ANIMATIONS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 janvier 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le festival de chanson actuelle « Les Chants de Mars », porté depuis 2008 par la MJC du Vieux Lyon, la Maison Pour Tous des Rancy, la MJC Presqu'île Confluence et le Marché Gare, investit chaque année la Métropole de Lyon pour un rendez-vous en collaboration avec de nombreux acteurs de la chanson et des musiques actuelles.

Du café-concert aux plus grandes scènes de la Ville, « les Chants de Mars » souhaite mettre en valeur les artistes accentuant la richesse du texte dans leur musique, tissant un maillage entre chanson, pop, hip-hop, folk et de nombreux registres.

Dès ses premières éditions, le festival a impulsé une dynamique fédératrice entre différents publics et pratiques artistiques, en conviant à la fois démarches professionnelles et amateurs au sein du festival et construisant ainsi un événement en accord avec les valeurs d'accessibilité, de diversité et de citoyenneté fondamentales à la MJC Confluence, la MJC du Vieux Lyon et la MPT des Rancy.

La 14^{ème} édition du festival « les Chants de Mars » aura lieu du 21 au 28 mars 2020.

Durant 8 jours, le festival produit une trentaine d'événements : concerts, animations, spectacles jeune public, expositions, déjeuners et apéros-concerts ainsi que des rencontres professionnelles. En 2019, le festival a rassemblé 7500 festivaliers.

Une attention particulière est portée à l'aspect éducatif du projet, et pour la 5^{ème} année consécutive, le festival crée un spectacle en association avec l'Auditorium de Lyon qui se tiendra le 25 mars 2020. L'événement regroupe 110 enfants issus des ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'École), accompagnant un artiste renommé, ainsi que des musiciens de l'Orchestre National de Lyon, pour une performance inédite et gratuite au sein de l'Auditorium de Lyon. L'objectif est de permettre aux enfants une approche originale et « grandeur nature » de la musique, et de conduire un projet éducatif sur plusieurs mois.

La Ville de Lyon a souhaité soutenir le projet afin de :

- faire découvrir au public lyonnais une programmation artistique variée et de qualité ;
- soutenir un événement en accord avec les valeurs d'accessibilité, de diversité et de citoyenneté ;
- favoriser les échanges entre les acteurs locaux du domaine culturel, en donnant une chance à l'émergence de nouveaux talents et en encourageant la rencontre entre public et artistes.

Dans le cadre de l'événement « Chants de mars » édition 2019, l'association a reçu au global 14 000 € échelonné comme suit :

- 6 000 € en 2018 par délibération n° 2018/4274 du Conseil municipal du 19 Novembre 2018 ;
- 8 000 € en 2019 par délibération n° 2019/4627 du Conseil municipal du 25 Mars 2019.

Dans le cadre de l'évènement « Chants de mars » édition 2020, l'association a déjà reçu :

- 8 000 € en 2019 par délibération n° 2019/5115 du Conseil municipal du 18 Novembre 2019.

La MJC Presqu'île Confluence a également perçu en 2019 dans le cadre du label SMAC (Scène de musiques actuelles), une subvention de fonctionnement de 85 000 €, approuvée au Conseil municipal du 21 janvier 2019 par la délibération n° 2019/4439.

Cette année, l'association sollicite une subvention de 8 000 euros allouée à l'opération, et le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 55 650 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation, il est aujourd'hui proposé d'accorder une subvention de 6 000 € (5 000 € de la direction de l'Événementiel et 1 000 € de la Délégation Culture) pour l'organisation de l'édition 2020 de l'évènement « Chants de mars ».

Les conditions et les modalités de versement de cette subvention sont formalisées par une convention d'application jointe au rapport.

Vu les délibérations n° 2018/4274 du Conseil municipal du 19 novembre 2018, n° 2019/4627 du 25 mars 2019, n° 2019/5115 du 18 novembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil des 2^e, 3^e et 5^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

- 1 - Une subvention de 6 000 euros est allouée à l'association MJC Presqu'île Confluence pour l'organisation de la 14^e édition du festival « Chants de Mars », du 21 au 28 mars 2020.
- 2 - La dépense correspondante, soit 6 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2020, sur le code service 10230, programme EVENCULT, opération AUTCULT, ligne de crédit n° 43985, nature 6574, fonction 024, après transfert de 1 000€ à partir de la LC 42664, nature 6574, fonction 311, programme SOUTIENAC, opération MUSIQUAC de la Délégation Culture.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT